



L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG :
PRESTATIONS, COMPÉTENCES, PROJETS

NATURE ET PAYSAGE



01. CONTEXTE

1. STRATÉGIE
« NATURE ET PAYSAGE »

2. PRESTATIONS DE
L'AGGLOMÉRATION DE
FRIBOURG

02. ACTIONS

1. CATALOGUE DES PROJETS

2. MESURES INCITATIVES

03. PROCÉDURE

1. OBTENIR UN
SUBVENTIONNEMENT

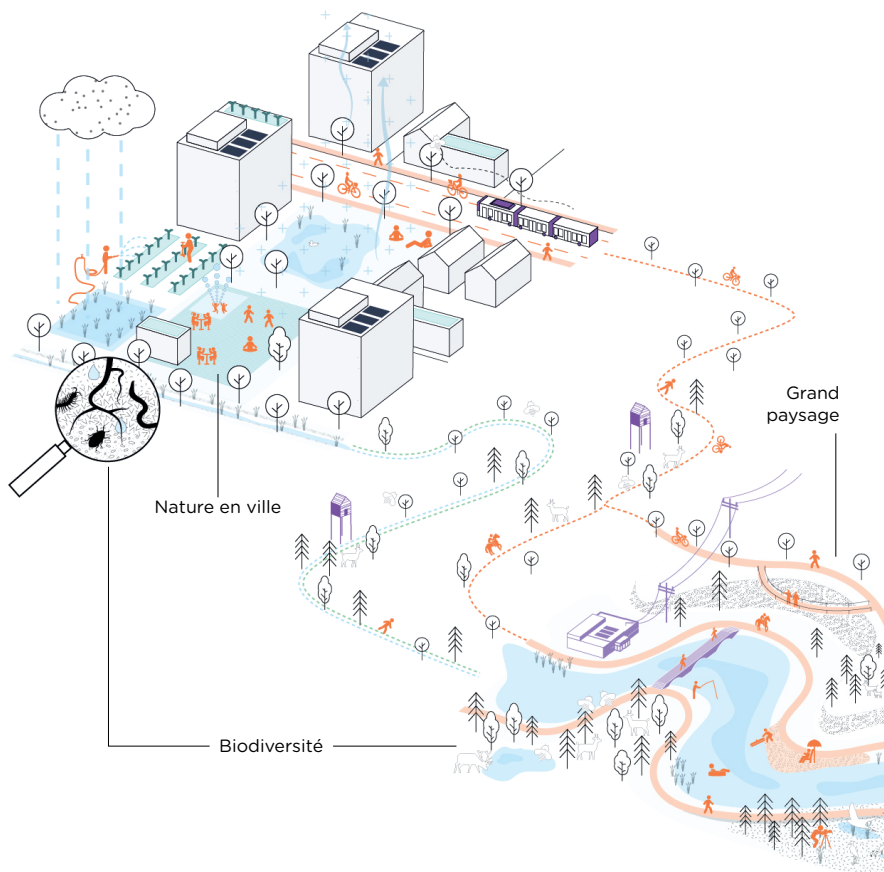
01

CONTEXTE

1. LA STRATÉGIE « NATURE ET PAYSAGE »

Parmi les stratégies définies et mises en œuvre par l'Agglomération de Fribourg (Agglomération), la stratégie « Nature et Paysage » vise à créer des conditions-cadres permettant de concilier densification et respect de la qualité de vie et de l'environnement.

Elle s'attache à veiller à la préservation, à la valorisation, à la mise en réseau ainsi qu'à l'accessibilité des structures paysagères et naturelles. La stratégie « Nature et Paysage » s'inscrit donc dans une démarche de résonance multithématique.



Les objectifs relayés par cette stratégie reposent tout particulièrement sur le renforcement des continuums verts et bleus (NP1), sur la mise en réseau des espaces ouverts (NP2), sur la priorisation et la valorisation des espaces naturels et des loisirs (NP3), sur la préservation et la valorisation des parcs urbains (NP4), ainsi que sur la promotion qualitative et quantitative de la nature en ville (NP5).

Par leur importance structurelle et leur fonction de liaison, les **continuums verts et bleus** dessinent l'infrastructure naturelle et paysagère de l'Agglomération. Leur préservation et leur renforcement sont nécessaires. À ce titre, la revitalisation des cours d'eau et de leurs berges, ainsi que la valorisation ou la création de biotopes permettent de donner aux continuums verts et bleus force et vigueur.

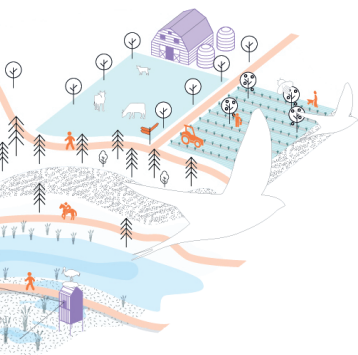
La **mise en réseau des espaces ouverts** se traduit territorialement également sous la forme d'axes structurants. Présentant la capacité de connecter les espaces ouverts, les axes forts de mobilité douce ainsi que les boulevards

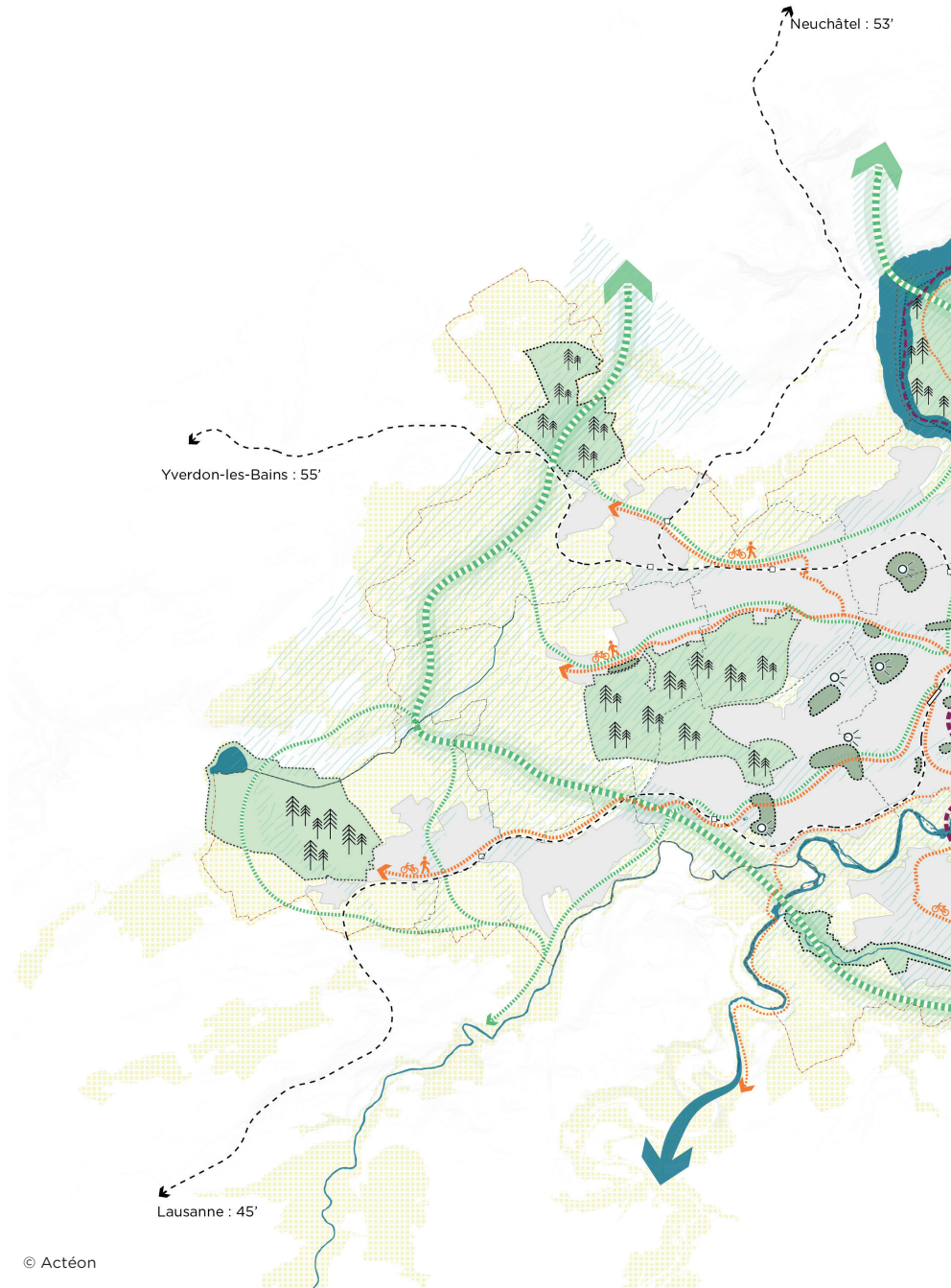
urbains donnent à la trame naturelle et paysagère de l'agglomération une véritable substance. Dans ce sens, la coordination de l'offre en espaces ouverts avec le développement et la mise en paysage des axes de mobilité douce s'impose.

La valorisation des **espaces naturels et de loisirs d'agglomération**, sites emblématiques et attractifs à l'échelle régionale, vise notamment à améliorer les qualités d'accueil de la population via la réalisation de structures adaptées et aménagées en fonction de la sensibilité des espaces naturels. Par une canalisation des activités de loisirs, une limitation de l'impact anthropique sur les milieux sensibles est recherchée.

Les **parcs urbains** répondent aussi bien à des vocations sociales (accueil du public à des fins de délasserment et de loisirs) qu'écologiques (support de la nature et de la biodiversité en milieu urbain). Leur préservation et leur renforcement consolident l'identité des lieux, valorisent les composantes paysagères et patrimoniales et permettent d'affirmer leur valeur d'accueil et de confort d'usage.

La co-construction d'un territoire résilient et capable de s'adapter aux prévisions climatiques doit également s'accompagner d'un renforcement de la **nature ville**. Créant des îlots de fraîcheur, captant le CO₂, filtrant les polluants, valorisant le cycle naturel de l'eau, préservant la biodiversité tout en améliorant le cadre de vie de la pollution, une attention particulière doit être portée à la promotion qualitative et quantitative de la nature en ville. La sensibilisation des acteurs territoriaux en matière de durabilité ainsi que de nature en ville est dans ce sens un levier déterminant.

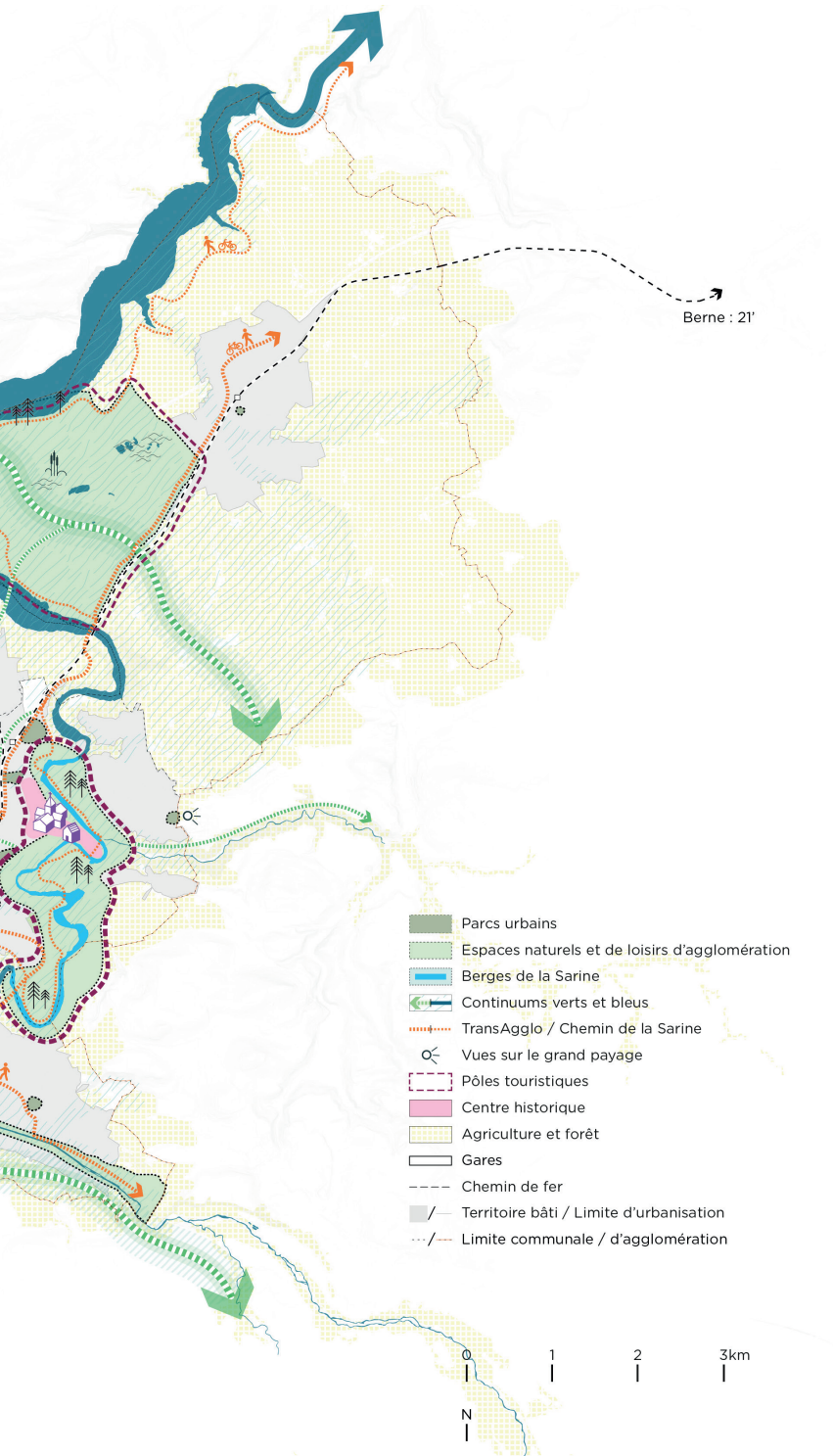




Yverdon-les-Bains : 55'

Neuchâtel : 53'





Lausanne : 45'



Berne : 21'

2. PRESTATIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG

Afin de mettre en œuvre sa stratégie « Nature et Paysage », l'Agglomération de Fribourg œuvre en partenariat avec ses communes membres. Dans ce sens, l'Agglomération dispose de différentes compétences et offre différentes prestations.

PLANIFICATION	Concepts Études de base Projets d'agglomération Préavis de conformité	L'Agglomération élabore, pilote et met en œuvre des projets stratégiques à l'échelle régionale pour relever les défis territoriaux actuels et futurs.
		
FINANCEMENT	Subventions Cofinancement	L'Agglomération soutient financièrement ses communes membres dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'importance régionale.
		
PROMOTION	Actions de sensibilisation Conférences Démarches participatives	L'Agglomération sensibilise et encourage les communes membres et leur population à s'orienter vers des pratiques territoriales plus durables et résilientes.
		
EXPERTISE	Guides de bonnes pratiques Centre de ressources Monitoring	L'Agglomération conseille et soutient les communes membres dans l'opérationnalisation de projet d'importance régionale.
		



Plantation d'un arbre majeur représentant les naissances de l'année écoulée dans la Commune de Villars-sur-Glâne / © Agglomération de Fribourg

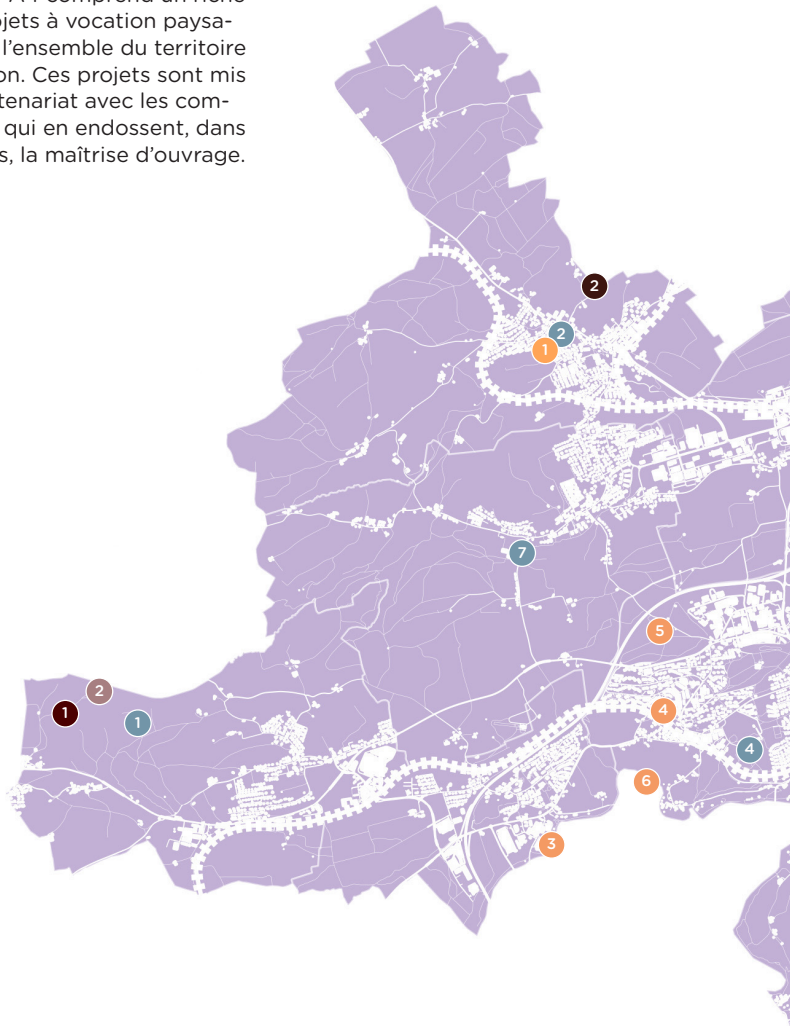
02

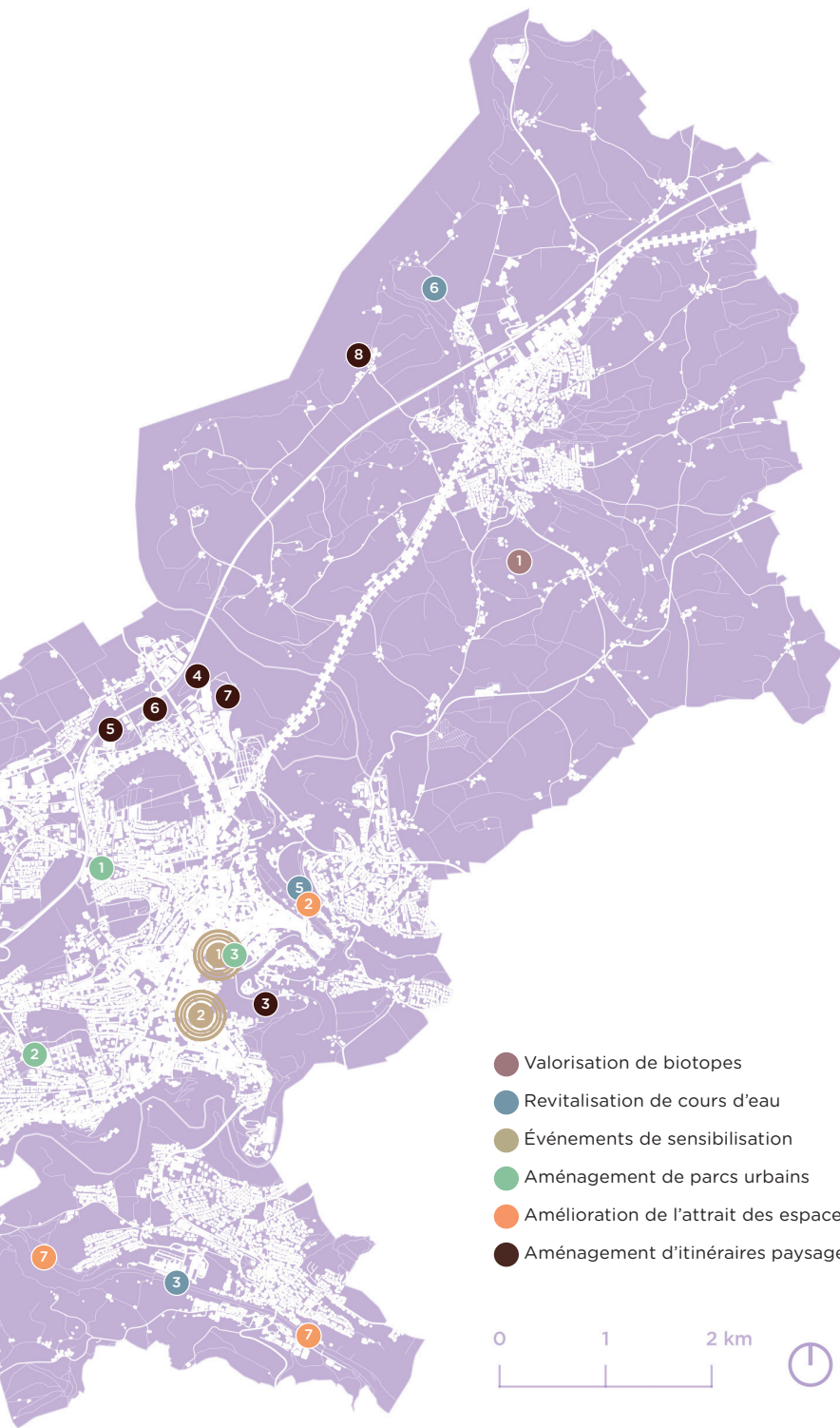
ACTIONS

1. LE CATALOGUE DE PROJETS

Parmi les différentes actions qui contribuent à la mise en œuvre du PA4 (élaboration d'études, planification, sensibilisation, etc.), la réalisation de projets d'aménagement concrets et cohérents avec les stratégies « Nature et paysage » est essentielle.

Dans ce sens, le PA4 comprend un riche catalogue de projets à vocation paysagère répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Ces projets sont mis en œuvre en partenariat avec les communes membres qui en endossent, dans la plupart des cas, la maîtrise d'ouvrage.





- Valorisation de biotopes
- Revitalisation de cours d'eau
- Événements de sensibilisation
- Aménagement de parcs urbains
- Amélioration de l'attrait des espaces naturels
- Aménagement d'itinéraires paysagers de loisirs





VALORISATION DES BIOTOPES

- 1 Vernetzungsprojekt
- 2 Réalisation d'un biotope



REVITALISATION DES COURS D'EAU

- 1 Revitalisation de la plaine de Seedorf
- 2 Revitalisation des berges de la Sonnaz
- 3 Revitalisation de la Gérine
- 4 Revitalisation du ruisseau de l'île
- 5 Revitalisation du cours d'eau et des berges de la Sarine
- 6 Revitalisierung des Düdingenbachs
- 7 Revitalisation du Tigulet



ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION

- 1 Événement sur les abeilles
- 2 Événement sur les îlots de chaleur urbains



AMÉNAGEMENT DE PARCS URBAINS

- 1 Réaménagement du parc du Jura
- 2 Valorisation de la place arborée et de la place minérale à Cormanon
- 3 Réaménagement du parc des Grands-Places



© Agglomération de Fribourg



© Agglomération de Fribourg



AMÉLIORATION DE L'ATTRAIT DES ESPACES NATURELS

- 1 Aménagement d'un espace naturel en lien avec la Sonnaz
- 2 Amélioration de la qualité d'accueil au sein des espaces naturels de la Sarine
- 3 Création d'un sentier didactique sur la promenade du jardin des sculptures
- 4 Revitalisation du parc boisé du Vallon de Villars
- 5 Renouvellement des aménagements du site d'accueil et des boucles pédagogiques du bois de Mon Cœur
- 6 Valorisation des rives de la Glâne
- 7 Amélioration de l'accès à la Gérine



AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES PAYSAGERS DE LOISIRS

- 1 Création d'un cheminement de mobilité douce pour relier la plaine de Seedorf
- 2 Création d'un chemin le long de la Sonnaz, secteur terrain de foot-stand de tir
- 3 Pacification de la promenade de la Maigrauge
- 4 Amélioration du sentier du Lavapesson
- 5 Amélioration du sentier de Chantemerle
- 6 Amélioration du sentier Firmin-Jaquet
- 7 Création du sentier du Lac
- 8 Ergänzen der Wanderwegroute entlang dem Schiffensee



© Agglomération de Fribourg



© Valentine Brodard

2. LES MESURES INCITATIVES

Parallèlement à la mise en œuvre du catalogue de projets inscrits au PA4 et illustrés aux pages précédentes, l'Agglomération incite de manière dynamique les communes à étoffer et intensifier leur action en matière de « Nature et paysage ».

Dans ce sens et afin de cibler et cadrer les efforts de ses communes membres, l'Agglomération dispose d'une série

de mesures incitatives, recoupées par domaines d'action, qui donnent accès aux communes membres à des possibilités de subventionnement complémentaires.

Pour chaque domaine d'action, l'identification d'objectifs, d'opportunités et d'exemples de projet est illustrée.



2.A
**Études
biodiversité**



2.B
**Axes de mobilité
verts**



2.C
**Plantation et
naissance**



2.D
**Réseaux
écologiques**



2.E
Participation



2.A ÉTUDES BIODIVERSITÉ ÉTUDES VISANT À AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DES ESPACES NATURELS

Objectifs

Encourager et soutenir les démarches de promotion de la biodiversité.

Opportunités

Participer au bien-être de la faune et de la flore en compensant certains effets négatifs de la densification.

Participer au bien-être de la population en développant des espaces naturels de qualité.

Participer à la résilience climatique en augmentant la capacité de résistance de la faune et de la flore.

Exemples-types

Étude sur la définition d'un plan d'action.

Étude sur la définition d'un programme d'entretien.

Étude sur la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité.

Financement

Subventionnement plafond de CHF 3'500 par projet.

Limitation à deux projets par communes pour la période de référence (2024-2028).





2.B AXES DE MOBILITÉ VERTS RENFORCEMENT DU LIEN ENTRE MOBILITÉ DOUCE, NATURE ET PAYSAGE

Objectifs

Valoriser la qualité paysagère et naturelle des axes de mobilité douce.

Opportunités

Rendre les tronçons plus attractifs pour les usagers et favoriser le report modal.

Créer des habitats pour la petite faune et la flore.

Améliorer la biodiversité et la mise en réseau des milieux au sein du territoire de l'agglomération.

Augmenter la présence quantitative et qualitative d'espaces végétalisés et/ou favorables à la biodiversité.

Atténuer les îlots de chaleur.

Exemples-types

Projets d'arborisation et de végétalisation d'axes de mobilité douce.

Projets de microstructures d'accueil clippées aux axes de mobilité douce.

Financement

Subventionnement du 50 % des coûts d'étude et/ou de réalisation à la charge de la commune.

Subventionnement plafond de CHF 100'000 par projet.

Limitation à deux projets par communes pour la période de référence (2024-2028).



Espace clippé à la TransAgglo à Cormanon / © Agglomération de Fribourg



2.C PLANTATION UN ARBRE POUR VOTRE ENFANT

Objectifs

Encourager la plantation d'arbres majeurs et indigènes dans le cadre des nouvelles naissances.

Favoriser l'appropriation collective des espaces ouverts.

Opportunités

Participer au bien-être de la population.

Participer à la promotion quantitative et qualitative d'espaces végétalisés.

Renforcer l'attractivité des espaces ouverts de proximité situés en milieu urbain.

Contribuer à la mise en valeur des espaces ouverts.

Créer un but de promenade ou un lieu de rassemblement mettant en valeur les espaces ouverts de proximité.

Exemples-typés

Pour l'année 2022, les communes d'Avry, de Belfaux, de Düdingen, de Fribourg, de Givisiez, de Marly, de Matran et de Villars-sur-Glâne ont chacune planté un arbre majeur représentant l'ensemble des naissances de l'année écoulée.

Financement

Subventionnement du 50% des coûts de l'arbre ou de la plantation à la charge de la commune.

Subventionnement plafond de CHF 1'000 lorsque la commune opte pour la plantation d'un arbre majeur représentant l'ensemble des naissances de l'année écoulée.

Subventionnement plafond de CHF 100 par arbre lorsque la commune opte pour la plantation d'un arbre par enfant né durant l'année écoulée.



Plantation d'un arbre majeur représentant les naissances de l'année écoulée dans la Commune de Villars-sur-Glâne / © Agglomération de Fribourg



2.D RÉSEAUX ECOLOGIQUES QUALIFICATION ET MISE EN RÉSEAU D'ESPACES RÉSIDUELS

Objectifs

Améliorer les qualités écosystémiques et d'accueil de la population.

Inciter les communes à réaliser des projets permettant de renforcer l'attractivité naturelle et paysagère de l'agglomération.

Opportunités

Renforcer et relayer l'infrastructure verte.

Créer de nouveaux biotopes servant de refuge à une multitude d'espèces.

Augmenter l'attractivité des paysages.

Concilier des valeurs d'usage fonctionnelles et récréatives avec des valeurs paysagères et naturelles.

Augmenter la présence quantitative et qualitative d'espaces végétalisés et/ou favorables à la biodiversité.

Contribuer à la captation des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre.

Réduction des nuisances sonores.

Exemples-types

Projet de mise en réseau d'espaces résiduels.

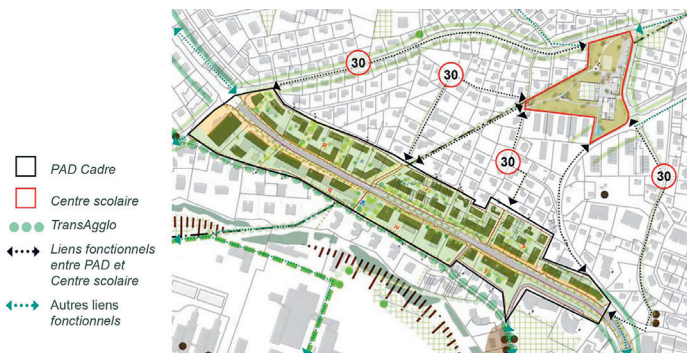
Projet de renforcement de l'infrastructure écologique.

Financement

Subventionnement du 50% des coûts d'étude et/ou de réalisation à la charge de la commune.

Subventionnement plafond de CHF 100'000 par projet.

Limitation à deux projets par communes pour la période de référence (2024-2028).



Concept paysager pour les aménagements extérieurs du centre scolaire du Château d'eau implantés dans le maillage paysager et fonctionnel élargi de la commune de Marly / © GEA Vallotton et Chanard SA



2.E PARTICIPATION PARTICIPATION DANS LES PROJETS NATURE ET PAYSAGE

Objectifs

Promouvoir les démarches participatives dans les projets du domaine nature et paysage.

Opportunités

Renforcer la pertinence, le sens et l'acceptation des projets d'aménagement du territoire

Sensibiliser la population aux différents milieux qui l'entourent et à leur préservation.

Exemples-types

Projet du domaine nature et paysage incluant une démarche participative, tel que le projet de jardins partagés participatifs « Couleur jardin ».

Financement

Subventionnement plafond de CHF 25'000 par projet.

Limitation à deux projets par communes pour la période de référence (2024-2028).



Jardin communautaire «Pré fleuries» réalisé par le projet Friboug (ou)vert / © Valérie Brodard

03

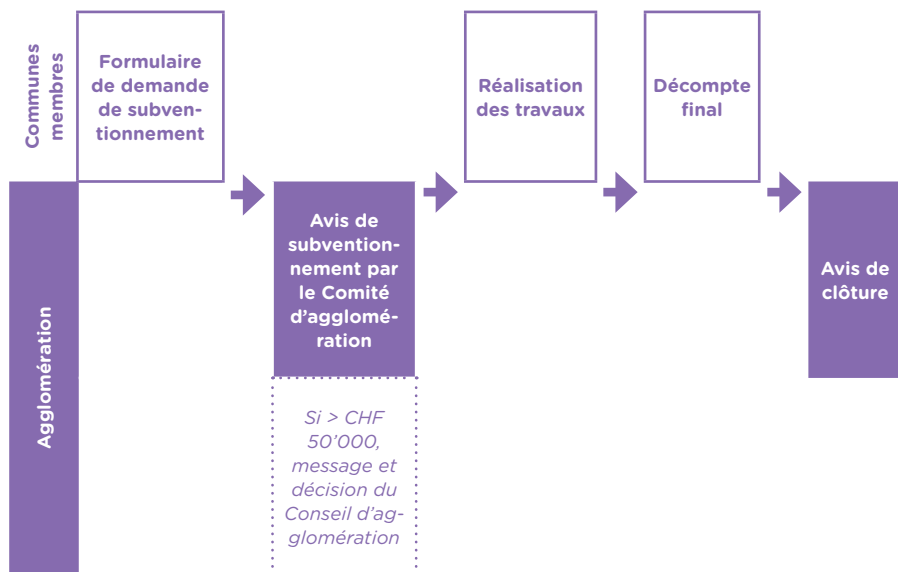
PROCÉDURE

1.OBTENIR UN SUBVENTIONNEMENT

Pour chaque projet ainsi que dans le cadre de chaque mesure incitative, les communes membres peuvent prétendre à l'octroi d'un subventionnement à hauteur du montant indiqué sur la fiche de mesures du PA4 y relative (les fiches de mesures du PA4 peuvent être obtenues par tout un chacun sur le site internet de l'Agglomération).

L'obtention de ce subventionnement suit une procédure définie en plusieurs étapes.

MESURE « NATURE ET PAYSAGE »







Agglomération de Fribourg / Freiburg

026 347 21 00 – www.agglo-fr.ch – secretariat@agglo-fr.ch